



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E203110

VALABLE JUSQU'AU 18/06/2026

ÉDITÉ LE

01/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2023

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/08/2023
600

Raison sociale : PRIMO ENERGIE

8 RUE ANDRE CLOU
31100 TOULOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Toulouse

Siret : 953 964 798 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

QBE 037.0012525-S17712242

Assurance Responsabilité Civile :

QBE 037.0012525-S17712242

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Téléphone : 07 67 91 70 36

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : primoenergie@gmail.com

Responsabilité légale :

ELAIN MARCIL PRÉSIDENT / GONCALVES ALICE DIRECTEUR GÉNÉRAL / SAID CHAHARZADE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/06/2024
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	19/06/2024
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste, Couvreur, Plâtrier / Plaquiste)	19/06/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	19/06/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	19/06/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/06/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	19/06/2024
o Ventilation mécanique	19/06/2024
o Fenêtres de toit	19/06/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/06/2024
o Isolation des combles perdus	19/06/2024
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	19/06/2024
o Panneaux solaires photovoltaïques	19/06/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.